

Déclaration liminaire CAPA CERTIFIES Classe exceptionnelle Campagne 2020 (25 juin)

Mesdames, Messieurs,

L'application de la loi de réforme de la fonction publique nous oblige, avant d'aborder l'objet de cette CAPA, à évoquer notre conception du dialogue social. Pour la CFDT, le dialogue social est au cœur de l'action syndicale. Les CAP constituaient le lieu privilégié pour ce dialogue en lien avec les opérations individuelles. Leurs prérogatives ont évolué en profondeur, le Sgen-CFDT déplore cette évolution qui amoindrit considérablement la concertation, voire, pour ce qui concerne les CAPA, conduit à leur disparition pure et simple

Il est indéniable que l'État doit mieux reconnaître les qualifications, les compétences et l'engagement des agents publics.

C'est pourquoi la CFDT a participé activement aux négociations sur le PPCR et a paraphé le protocole.

L'accès à la classe exceptionnelle s'effectue selon deux modalités :

- vivier 1 pour les collègues assurant des fonctions spécifiques : 80% des promotions
- vivier 2 pour les autres : 20% des promotions

Force est de constater que le système peine à fonctionner pour les enseignants qu'ils soient à gestion nationale (agrégés) ou à gestion déconcentrée (certifiés, PLP, ...) :

- Le nombre de promouvables au vivier 1 est plutôt faible 135 promouvables cette année.
- Le vivier 2 est un autre monde avec de nombreux collègues promouvables pour très peu de promotions (1504 promouvables et 68 proposés). L'espoir qu'avait fait naître la création de la classe exceptionnelle disparaît face au trop faible nombre de promotions ce qui engendre beaucoup de frustration chez les collègues.

Comme l'année dernière, tous les promouvables au vivier 1 sont promus, et 121 promotions sont perdues du fait de la répartition 80/20.

Cela incite fortement les enseignants à postuler au vivier 1, synonyme de quasi promotion

pour l'instant avec pour conséquence 250 candidatures rejetées. La notion de prise en compte de tutorat n'est pas toujours très claire.

Cette année encore des collègues retraitables ne se verront pas promus alors que des collègues plus jeunes avec un barème plus faible le seront. Ce qui ne sera pas sans poser de problèmes à partir de 2023, lorsque les promotions ne se feront que par remplacement. Cela est d'autant plus désespérant pour les promouvables cette année que le dernier promu au vivier 2 avait un barème de 138 points en 2019 contre 179 points cette année.

La classe exceptionnelle est pourtant une initiative intéressante permettant de reconnaître l'investissement des collègues et de leur éviter de rester au dernier échelon de la hors classe durant de trop nombreuses années.

Il est urgent de travailler à faire évoluer le système en particulier pour l'élargissement du vivier 2 ou de modifier les conditions d'accès au Vivier 1 : nombre d'années nécessaires à diminuer, agrandissement du champ des missions reconnues ou assouplissement des modalités de reconnaissance.

Au cours de cette CAPA, nous serons vigilants sur la mise en œuvre des règles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la promotion de collègues proches de la retraite.

Enfin nous remercions chaleureusement les services, en cette période extrêmement chargée, pour le travail effectué.